

se fit dans la Chapelle, & après avoir entendu la Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque Duc de Langres, Prélat-Commandeur de l'Ordre, le Roi monta à son trône, & reçut Chevalier, le Duc d'Ayen, le Duc d'Estillac, & le Comte de Vaulgrenant, qui eurent pour parrains le Duc de Biron & le Maréchal Duc de Coigny.

## E S P A G N E.

I. **D**epuis le rétablissement du commerce entre ce Royaume & la Grande-Bretagne, les droits sur les marchandises apportées par les Navires Anglois se levent sur le même pied qu'on étoit accoutumé de faire avant la guerre. Il n'y a eu aucune augmentation à cet égard, ni à *Cadix*, ni dans les autres Ports du Royaume. Il en est de même des Navires Hollandois, lesquels continuent de jouir dans les Ports de cette Monarchie, de tous les avantages accordés aux Nations les plus favorisées. Et quant au nouveau Traité avec l'Angleterre, il avance avec succès. Mr. Wall, Ministre du Roi à *Londres*, le mande. Toutefois, l'on ne procédera point à la conclusion, que les articles qui restent à régler, n'ayent été discutés avec Mr. Keene, que l'on attend de jour en jour de *Lisbonne* à *Madrid*.

II. Le Roi attentif à profiter du rétablissement de la paix pour soulager ses peuples, a rendu diverses Ordonnances propres à procurer ce but. Sa Maj. y ordonne le paiement en entier de tous les appointemens qui avoient été réduits à la moitié : Elle supprime les nouveaux droits imposés sur l'orge & la paille, de même que sur les moutons, les brebis & sur le sel. Elle a aussi fait une réforme considérable parmi ses Officiers & Domestiques de Fauconnerie. Et comme l'on a représenté plusieurs fois la né-

cessité